

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 FÉVRIER 2024**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de février deux mille vingt-quatre (21 février 2024), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au Centre communautaire Georges-Sévigny (660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Gilles Gauthier, représentant de Saint-Narcisse ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Simon, préfet suppléant de la MRC des Chenaux et maire de Champlain.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2024-02-036

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Fin d'emploi – employé numéro 80001 ;
 - b. Affichage de poste – technicien et inspecteur en évaluation foncière ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
 - b. Achat d'un véhicule pour la MRC des Chenaux ;
 - c. Adoption de la Politique relative à l'utilisation des véhicules ;
 - d. Désignation d'un responsable informatique pour les programmes d'amélioration de l'habitat ;
 - e. Adoption de la convention d'aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;
 - f. Adoption de la convention d'aide financière concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan) ;
 - g. Appel de proposition – nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice 2024 ;
 - h. Ajout de l'OBNL – Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux à la police d'assurance de la MRC des Chenaux ;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement municipal :
 - i. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – règlement de zonage afin de modifier des limites de la zone 110-R et 111-R ;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 417 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser les centres de formation associés à la transition énergétique à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde ;
 - ii. Ville de Shawinigan – projet de règlement numéro SH-500.2 modifiant le règlement SH-500 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Shawinigan afin d'autoriser l'ajout d'une exception pour les commerces et services lourds en affectations naturelle et forestière dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides ; modification d'une exception pour certains types d'hébergement en affectation naturelle et forestière, rurale et périurbaine et récréative et culturelle à l'extérieur du périmètre urbain ; modification des affectations urbaine, urbaine commerciale et naturelle et forestière dans le secteur de Shawinigan ;
 - iii. Ville de Shawinigan - projet de règlement numéro SH-500.3 modifiant le règlement SH-500 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Shawinigan afin d'autoriser l'ajout d'une exception pour les industries de fabrication de gaz industriel et production, transport et distribution d'énergie en affectation naturelle et forestière dans le secteur Saint-Georges ;
7. Rapports :
 - a. Rapport du directeur général ;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 - c. Comité culturel ;
 - d. Comité de développement du territoire ;
 - e. Comité des ressources humaines ;
 - f. Comité de sécurité incendie ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Comité sur la sécurité publique ;
- h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
- i. Comité touristique ;
- j. Comité de transition sur le transport des personnes ;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Enveloppes dédiées :
 - i. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – travaux d'amélioration 2024 ;
 - ii. Municipalité de Batiscan – Acquisition d'équipements pour un projet de service de garde éducatif en communauté ;
 - b. Demandes régionales ;
- 9. Développement économique :
 - a. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Deal inc. (Marché Bonichoix Saint-Maurice) ;
 - b. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Deal inc. (Marché Bonichoix Saint-Maurice) ;
 - c. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Deal inc. (Marché Bonichoix Saint-Maurice) ;
- 10. Appuis demandés ;
- 11. Correspondance :
 - a. Desjardins Caisse de Mékinac-Des Chenaux – Accusé de réception – Résolution 2024-01-034 ;
 - b. Ministère de la Sécurité publique – aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières des organisations municipales comprises sur le territoire de la MRC des Chenaux pour la formation des candidats pour les programmes Pompier I et Pompier II ;
 - c. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – aide financière versée à la MRC des Chenaux pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;
 - d. Ministre des Affaires municipales et ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – aide financière pour l'élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan ;
- 12. Pour votre information ;
- 13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Relocalisation du garage du service d'hygiène du milieu ;
- 14. Période de questions ;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2024-02-037

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 17 janvier 2024.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2024-02-038

4a. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 80001

Considérant l'embauche de l'employé numéro 80001 à titre de technicien et inspecteur en évaluation foncière en date du 1^{er} mai 2023 ;

Considérant que la période de probation de l'employé se termine le 21 février 2024, tel que spécifié dans la lettre d'entente numéro 2024-01 intervenue entre la MRC des Chenaux et le syndicat et adoptée par ce Conseil le 17 janvier 2024 (résolution numéro 2024-01-005) ;

Considérant que l'employé 80001 ne rencontre pas les exigences du poste et n'atteint pas avec succès les standards demandés par la MRC des Chenaux pour l'accomplissement des tâches ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à la fin d'emploi de l'employé numéro 80001 au 21 février 2024.

Adoptée.

2024-02-039

4b. AFFICHAGE DE POSTE – TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que, par la résolution numéro 2024-02-038, le poste de technicien et inspecteur en évaluation foncière est maintenant vacant ;

Considérant que ce poste devra être pourvu à compter du 26 février 2024 ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un technicien et inspecteur en évaluation foncière.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSE

2024-02-040

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13860 à 13872 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 février 2024 totalisant 956 930,28 \$.

Adoptée.

2024-02-041

5b. ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA MRC DES CHENAUX

Considérant que les employés des différents services de la MRC des Chenaux sont appelés à se déplacer fréquemment sur le territoire ;

Considérant que l'acquisition d'un véhicule permettrait à la MRC d'économiser des frais de déplacement ;

Considérant que l'achat d'un véhicule permettrait aux employés d'utiliser un véhicule de fonction identifié aux couleurs de la MRC des Chenaux ;

Considérant la soumission reçue de Barrette Structural inc. pour l'achat d'un Nissan Rogue 2015, 48 000 KM, qui s'élève à un montant de 11 000 \$ avant les taxes applicables ;

Considérant que cette acquisition respecte les conditions de la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition de Barrette Structural inc. au montant de 11 000 \$ avants les taxes applicables, pour l'acquisition d'un Nissan Rogue 2015 et que cette somme soit imputée au surplus non affecté de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-02-042

5c. ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES VÉHICULES

Considérant que la MRC des Chenaux possède plusieurs véhicules qui sont utilisés par les membres du personnel ;

Considérant que ces véhicules font l'objet de transactions au nom de la MRC des Chenaux qui est responsable de ces équipements, de la sécurité des utilisateurs et de l'image projetée dans le public lors de leur utilisation ;

Considérant que ces véhicules sont acquis avec des fonds publics et que la MRC des Chenaux a le devoir d'en assurer une saine gestion ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux désire instaurer une Politique relative à l'utilisation des véhicules pour faire en sorte que l'entretien et l'utilisation soient faits de manière efficace et que les véhicules soient utilisés de façon sécuritaire ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ladite Politique lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte la Politique relative à l'utilisation des véhicules.

Il est également résolu que ladite Politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite.

Adoptée.

2024-02-043

5d. **DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE INFORMATIQUE POUR LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Considérant que la MRC des Chenaux et la Société d'habitation du Québec ont signé, en novembre 2005, une entente de sécurité afin de préciser les responsabilités incombant aux parties en regard de la prestation électronique de services, notamment en ce qui a trait aux opérations découlant de l'application et de l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat ;

Considérant que la MRC des Chenaux doit désigner une personne responsable informatique pour les programmes d'amélioration de l'habitat conformément à l'annexe 1 de l'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux désigne monsieur Patrick Baril, directeur général, comme responsable informatique pour les programmes d'amélioration de l'habitat.

Adoptée.

2024-02-044

5e. **ADOPTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA RELANCE DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ASSURER LEUR CONTINUITÉ**

Considérant que la ministre des Transports et de la Mobilité durable a annoncé le 5 février 2024 qu'une aide financière maximale de 93 366 \$ sera versée à la MRC des Chenaux pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;

Considérant que les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la ministre et la MRC des Chenaux ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de convention d'aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité lors d'une séance préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, la convention d'aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité.

Adoptée.

2024-02-045

5f. ADOPTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT, PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DE CE PLAN)

Considérant qu'en vertu du décret numéro 201-2024 du 7 février 2024, la ministre des Affaires municipales a été autorisée à verser une aide financière d'un montant maximal de 1 097 638 \$ à la MRC des Chenaux, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan ;

Considérant que les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la ministre et la MRC des Chenaux ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de convention d'aide financière concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan) lors d'une séance préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, la convention d'aide financière concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan).

Adoptée.

2024-02-046

5g. APPEL DE PROPOSITION – NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2024

Considérant que selon l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une MRC doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Conseil d'une MRC doit nommer un vérificateur pour au plus cinq exercices financiers ;

Considérant qu'un projet d'appel d'offres de services comptables pour la vérification comptable annuelle de la MRC des Chenaux a été déposé et présenté aux membres du Conseil lors d'une séance de travail ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à procéder à un appel de proposition pour la nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice 2024.

Adoptée.

2024-02-047

5h. AJOUT DE L'OBNL – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF MRC DES CHENAUX À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que, par la résolution numéro 2024-01-012, la MRC des Chenaux a confié à la Corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées conformément à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports* ;

Considérant qu'il est possible d'ajouter la Corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux à la police d'assurance de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux possède un contrat d'assurance avec la FQM assurances ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux demande à FQM assurances d'ajouter la Corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux à sa police d'assurance.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

2024-02-048

6ai. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN – RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DES LIMITES DE LA ZONE 110-R ET 111-R

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19,1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 482-04-12-23 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 417 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser les centres de formation associés à la transition énergétique à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde ;
- ii. Ville de Shawinigan – projet de règlement numéro SH-500.2 modifiant le règlement SH-500 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Shawinigan afin d'autoriser l'ajout d'une exception pour les commerces et services lourds en affectations naturelle et forestière dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides ; modification d'une exception pour certains types d'hébergement en affectation naturelle et forestière, rurale et périurbaine et récréative et culturelle à l'extérieur du périmètre urbain ; modification des affectations urbaine, urbaine commerciale et naturelle et forestière dans le secteur de Shawinigan ;
- iii. Ville de Shawinigan - projet de règlement numéro SH-500.3 modifiant le règlement SH-500 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Shawinigan afin d'autoriser l'ajout d'une exception pour les industries de fabrication de gaz industriel et production, transport et distribution d'énergie en affectation naturelle et forestière dans le secteur Saint-Georges ;

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 21 février 2024.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Patrick Baril fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Simon présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 10 février 2024.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Christian Fortin, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de janvier 2024.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

2024-02-049

8ai. MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – TRAVAUX D'AMÉLIORATION 2024

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Enveloppe 2024)	Travaux d'amélioration 2024	134 788 \$	22 800 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-02-050

8a.ii. MUNICIPALITÉ DE BATISCAN – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN PROJET DE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan (Enveloppe 2024)	Acquisition d'équipements pour un projet de service de garde éducatif en communauté	18 056 \$	12 056 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2024-02-051

9a. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
– DEAL INC. (MARCHÉ BONICHOIX SAINT-MAURICE)**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Deal inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-04 prévoyant une aide financière non remboursable de cinq mille dollars (5 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-02-052

9b. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – DEAL
INC. (MARCHÉ BONICHOIX SAINT-MAURICE)**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Deal inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-06 prévoyant un prêt FLI au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7,00 %) par année, amortie sur cent vingt (120) mois.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-02-053

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – DEAL INC. (MARCHÉ BONICHOIX SAINT-MAURICE)

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Deal inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2024-04 prévoyant un prêt FLS au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8,00 %) par année, amorti sur cent vingt (120) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Desjardins Caisse de Mékinac-Des Chenaux – Accusé de réception – Résolution 2024-01-034 ;
- b. Ministère de la Sécurité publique – aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières des organisations municipales comprises sur le territoire de la MRC des Chenaux pour la formation des candidats pour les programmes Pompier I et Pompier II ;
- c. Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière versée à la MRC des Chenaux pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- d. Ministre des Affaires municipales et ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – aide financière pour l'élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan.

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun point n'est apporté à la rencontre.

13. AUTRE SUJET

13a. RELOCALISATION DU GARAGE DU SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Guy Simon explique la situation de relocalisation du garage du service d'hygiène du milieu aux membres du Conseil.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ cent cinquante citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions et exprimé leur opinion sur le projet d'éoliennes de TES Canada.

2024-02-054

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt (20h20), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET SUPPLÉANT

Je, Guy Simon, préfet suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Simon
Préfet suppléant